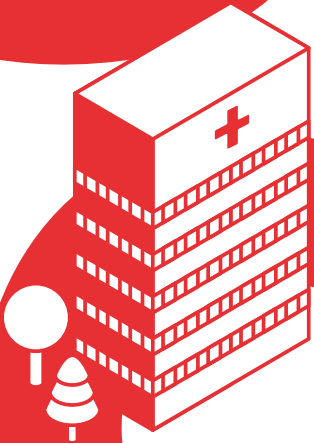




Postscriptum

Journal du Parti socialiste genevois
Mai 2025 n°42



Votations du 18 mai 2025

*Un OUI critique à l'initiative solaire
et son contreprojet*

*« J'y vis, j'y paie » ou le cauchemar
de Robin des bois*

SOMMAIRE

Édito

- 03** La lutte continue pour les communes à la sortie des élections, par Matthieu Jotterand

Élections municipales

- 04** Élections municipales : Le Parti socialiste est là !, par Helena Verissimo de Freitas



Votations cantonales

- 06** Un OUI critique à l'initiative solaire et son contreprojet !, Thomas Bruchez
- 07** Et les locataires dans tout ça ?, entretien avec Caroline Renold
- 08** « J'y vis, j'y paie » ou le cauchemar de Robin des bois, par Grégoire Carasso
- 10** L'initiative 187 : un danger pour les institutions culturelles, par Sandrine Salerno
- 11** Élection des juges : une solution équilibrée et démocratique, par Thierry Sticher
- 12** Une votation pour une simple rectification, par Diego Esteban

- 12** OUI au renforcement du Conseil supérieur de la Magistrature, par Thierry Sticher

Actualités politiques

- 13** Justice sociale : le compte n'y est pas, par Caroline Marti
- 14** Mon année de présidence au Grand Conseil, par Alberto Velasco
- 15** Quand l'armée fait la guerre au service civil, par Florian Schweri

Vie du Parti

- 16** Une voix socialiste pour un aéroport juste et durable, par Denis Chiaradonna
- 17** Pour des champs et des aliments sans OGM, par Luigi D'Andrea
- 18** Maël vous donne rendez-vous le 1^{er} mai !, entretien avec Maël Rügsegger
- 19** Geneva Pride : édition 2025, par Yolanda Martinez

Impressum

Le Postscriptum est envoyé aux membres et aux sympathisant-es du PS genevois. Il paraît au moins 4 fois par année.

Editeur : Parti socialiste genevois
Comité de rédaction : Nicolas Clémence, Morgane Dentan, Diego Esteban, Eloisa Gonzalez, Alexandre Goumaz, Ludovic Iberg, Clémence Peillex, Nicolas Preperier, Christel Saura
Graphisme : Morgane Dentan
Impression : Prestige Graphique



LA LUTTE CONTINUE POUR LES COMMUNES À LA SORTIE DES ÉLECTIONS

Matthieu Jotterand
Chef de groupe au Grand Conseil

À l'heure d'écrire ces lignes, le premier tour des élections municipales vient de se dérouler et les sentiments sont mitigés. D'un côté, nous perdons notamment plusieurs majorités de gauche dans les Conseils municipaux mais, de l'autre, le Parti socialiste a, lui, fait mieux que résister à la vague droite actuelle.

« Des millions de francs en moins dans les budgets de la Ville de Genève, de Meyrin ou de Lancy qui iraient directement... dans les caisses de Cologny ou de Collonge-Bellerive ! »

Le programme du Parti socialiste concerne l'ensemble de la population et épouse bien ses préoccupations. Nous pouvons à ce titre saluer le très bon score de nombreux-ses sortant-es dans les Conseils administratifs et souhaiter une belle législature à toutes les personnes élues. Des défis pour les communes, il va y en avoir ! Et cela commencera très vite avec notamment l'initiative « j'y vais, j'y paie » qui passera en votation ce 18 mai prochain.

Des millions de francs en moins dans les budgets de la Ville de Genève, de Meyrin ou de Lancy qui iraient

directement... dans les caisses de Cologny ou de Collonge-Bellerive ! Voilà le danger de cette initiative et de son contreprojet, qui n'est que de la poudre aux yeux. En effet, il prévoit qu'un mécanisme pourrait – au conditionnel, puisqu'il est encore à déterminer – compenser partiellement ces effets.

Retirer cet argent aux communes qui subissent les effets de ville-centre pour le donner à d'autres qui font la course au centime additionnel le plus bas tout en étant « réservées » aux plus riches eu égard à leurs logements aux prix prohibitifs : voilà une attaque frontale contre la cohésion cantonale.

Je termine en saluant le parcours exceptionnel d'un de nos camarades. Arriver en Suisse sans titre de séjour et terminer sa carrière politique au perchoir du Parlement cantonal : notre camarade de longue date Alberto l'aura fait. L'exercice du pouvoir révèle la personnalité de celles et ceux qui l'exercent et, dans un hémicycle parfois un peu dissipé, il aura dirigé les débats avec une intransigeance sourcilleuse vis-à-vis du respect des institutions.

Alberto n'aura eu de cesse de mettre en garde contre l'époque chaque jour un peu plus sombre de notre monde et d'exhorter ses camarades comme le reste du Grand Conseil à y faire rempart en adoptant une attitude digne. Après trente ans dans les rangs du Parlement et fidèle à lui-même, sa présidence a couronné l'ensemble de son œuvre : bravo !



ÉLECTIONS MUNICIPALES : LE PARTI SOCIALISTE EST LÀ !

Helena Verissimo de Freitas, responsable de la COOSEC jusqu'au 31 mars 2025

Les élections municipales des 23 mars et 13 avril 2025 ont marqué un moment décisif pour notre parti. Dans un contexte de montée du populisme, de fragmentation politique et de tensions sociales croissantes, nous avons tenu bon et affirmé notre place dans les communes du canton.

« Les communes sont notre premier rempart contre les logiques d'exclusion, de repli sur soi et de démantèlement des services publics »

Avec plus d'une centaine d'élu-es dans les Conseils municipaux et 12 camarades nommé-es aux Conseils administratifs, notre parti a confirmé qu'il est un acteur incontournable de la politique locale. Ces victoires, nous les devons à l'engagement sans relâche de nos candidat-es, élu-es comme non-élu-es, ainsi qu'à l'énergie formidable de nos sections et de nos militant-es, qui ont porté nos couleurs et nos valeurs sur le terrain, jour après jour.

À toutes et tous, un immense merci.

Tout au long de la campagne, nous avons fait entendre une voix claire : celle de la solidarité, de la justice sociale et de l'égalité. Nous avons défendu une vision concrète et progressiste des politiques publiques, en plaçant au centre de nos priorités le soutien aux familles dans leur diversité, face à la pression du coût de la vie et des loyers ; une politique de la petite enfance ambitieuse, avec des places en crèche accessibles à toutes et tous ; le respect et l'inclusion des aîné-es, avec des services publics de proximité et des liens sociaux renforcés.

Ces combats ne sont pas abstraits. Ils touchent à la vie quotidienne, à la dignité, à l'égalité des chances. Et c'est précisément au niveau municipal que nous pouvons les mener avec le plus d'impact. Les communes sont notre premier rempart contre les logiques d'exclusion, de repli sur soi et de démantèlement des services publics.

Nous savons que la législature à venir sera exigeante. La pression populiste s'exerce à tous les niveaux de pouvoir, y compris dans nos conseils municipaux. Face à cela, nous devons faire bloc, continuer à proposer, à convaincre, à mobiliser, sans jamais céder aux dis-

cours de peur, de division ou d'individualisme.

Car notre force, c'est notre cohérence. Ce sont nos valeurs. C'est notre ancrage dans les quartiers, les associations, les mouvements citoyens. Et c'est notre capacité à construire des majorités locales autour de projets concrets, inclusifs et audacieux.

Alors oui, nous pouvons être fier-es. Mais nous ne devons pas relâcher l'effort. Cette législature doit être

celle de la résistance démocratique et de l'action progressiste. Nous serons là. Ensemble.

→ Retrouvez les noms de toutes et tous les élu-es socialistes dans les communes sur : ps-ge.ch/elections-municipales-2025

Les élu-es socialistes aux Conseils administratifs



Guylaine Antille
Bernex



Joëlle Bertossa
Ville de Genève



Jean-Luc Boesiger
Chêne-Bourg



Gabrielle Bussard
Céligny



Skander Chahlaoui
Collex-Bossy



Christina Kitsos
Ville de Genève



Félicien Mazzola
Confignon



Salima Moyard
Lancy



Patrick Mützenberg
Carouge



Xhevrie Osmani
Meyrin



Michel Pomatto
Grand-Saconnex



Martin Staub
Vernier

UN OUI CRITIQUE À L'INITIATIVE SOLAIRE ET SON CONTREPROJET !

Thomas Bruchez
Député au Grand Conseil



La crise climatique est la plus grande crise de notre temps. Selon le GIEC, pour éviter le pire, nous devons contenir le réchauffement en dessous de 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Or, l'année 2024 a d'ores et déjà dépassé cette barre. Et si nous continuons sur la même trajectoire, avec les lois et mesures actuelles, le réchauffement se situera autour de 2,7°C d'ici 2100. Il y a donc urgence à agir !

Dans ce contexte, il est essentiel de tourner le dos rapidement aux énergies fossiles et de les remplacer par des énergies renouvelables. Le développement rapide du solaire est donc fondamental. Mais tout l'enjeu se situe dans le comment.

Un fond commun, des qualités et défauts différents

Commençons par voir ce que proposent ces deux projets. L'initiative des Vert'libéraux, intitulée «pour une transition rapide vers le solaire à Genève», prévoit que toutes les toitures soient couvertes de panneaux photovoltaïques d'ici à 2035 et déjà en 2030 pour celles qui appartiennent aux grands consommateurs d'énergie. Elle prévoit de plus une garantie étatique pour les emprunts des particulier-ères contractés pour installer ces panneaux solaires ainsi qu'une fixation par l'État d'un prix minimum de vente de l'électricité produite grâce à ces panneaux.

Le contreprojet porté par un Grand Conseil à forte majorité de droite prévoit quant à lui que les grands et moyens consommateurs s'équipent d'installations solaires (thermiques ou photovoltaïques) d'ici 2030 alors que pour les petits consommateurs, l'équipement devra se faire en cas de nouvelle construction, de grande rénovation ou de rénovation de la toiture. Il prévoit lui aussi une série de mécanismes financiers visant à soutenir les propriétaires et permet le maintien des règles actuelles de protection du patrimoine.

« Tant l'initiative que le contreprojet adopté se caractérisent néanmoins par leur approche très libérale de la question de la transition énergétique »

L'initiative a donc l'avantage de fixer une date butoir pour toutes les toitures alors que le contreprojet a l'avantage d'être déjà formulé, d'intégrer les installations thermiques et de garantir la protection du patrimoine.

Une approche très libérale

Tant l'initiative que le contreprojet adopté se caractérisent néanmoins par leur approche très libérale de la question de la transition énergétique. Les deux propositions se fondent sur la responsabilité individuelle, une des caractéristiques fondamentales de la politique climatique bourgeoise menée par les majorités de droite au niveau cantonal et fédéral. Ainsi, c'est aux propriétaires, chacun-e dans leur coin, de mettre des panneaux solaires sur leurs toits. Or, il aurait été tout à fait possible de laisser la main publique s'en charger, par exemple en expropriant temporairement les propriétaires de leurs toitures. De plus, ils portent en eux une idée de privatisation des profits et de socialisation des coûts. Ainsi, c'est à l'État de garantir et de soutenir

par une série de mécanismes financiers des investissements qui profiteront à des propriétaires privés.

Une autre politique climatique est possible !

Face à l'urgence climatique, nous devons soutenir ces deux projets. Toutefois, le OUI que nous glisserons dans l'urne est un OUI critique. Nous avons urgemment

besoin d'une autre politique climatique : une politique climatique sociale, financée de manière socialement juste et socialement juste également dans les mesures qu'elle met en place. Et c'est justement ce que propose l'initiative pour l'avenir de la Jeunesse socialiste suisse, qu'il faudra à tout prix soutenir lors de son passage en votation populaire.

Et les locataires dans tout ça ?



L'initiative pour une transition rapide vers le solaire et son contreprojet s'inscrivent tous deux dans une approche explicitement libérale, ce qui pose la question de la répartition des coûts. Entretien avec Caroline Renold, députée socialiste au Grand Conseil et avocate à l'ASLOCA.

Le PS a choisi comme mot d'ordre de laisser la liberté de vote entre l'initiative et le contreprojet. Comment est-ce que l'ASLOCA se positionne ?

La transition énergétique est une évidence pour la défense des locataires, qui sont des citoyen·nes touché·es par la crise climatique et énergétique. Elle doit se faire avec les locataires et non contre eux : il n'y a pas de justice climatique sans justice sociale ! Ce n'est en effet pas aux locataires de payer seul·es la facture de la transition énergétique, qui bénéficie à toutes et tous. L'initiative va trop loin en imposant une obligation d'équipement de l'ensemble des bâtiments du canton, sans discrimination. Le contreprojet est plus raisonnable en ciblant les gros consommateurs, les rénovations importantes et les nouvelles constructions.

Est-ce les locataires qui paieront le prix de la transition solaire ?

Tant l'initiative que le contreprojet excluent la répercussion des coûts d'installation sur les locataires, si le ou la propriétaire fait appel aux mécanismes de soutien

public (garantie du prix ou subvention). Ainsi les intérêts des locataires sont protégés, autant qu'il était possible de le faire au niveau cantonal. Rappelons en effet que, selon le droit fédéral, le bailleur ou la bailleuse pourrait reporter sur le ou la locataire les coûts de ces travaux à plus-value. Dans un contexte genevois où l'immense majorité des loyers sont abusifs, il ne se justifie absolument pas de majorer l'abus perçu par le bailleur ou la bailleuse, ce d'autant plus que le ou la propriétaire percevra également un bénéfice en vendant le surplus d'électricité aux SIG.

En ce qui concerne les économies d'énergie, elles sont difficiles à évaluer, et dépendent de beaucoup de facteurs. On peut regretter que la proposition n'ait pas visé plus large. Elle demande à chaque propriétaire d'équiper son immeuble. Face à l'ampleur de la tâche, il aurait été plus intelligent de confier la réalisation de ces installations au service public, par exemple aux SIG, au besoin en les dotant d'un droit d'usage des toitures. On aurait ainsi pu réaliser de grandes économies d'échelle, éviter beaucoup de paperasse et sans doute améliorer le rendement des installations.

Est-ce que la pose de panneaux solaire se fera au détriment de la protection du patrimoine ?

Fondamentalement, protection du patrimoine et transition énergétique ne s'opposent pas ! Ces deux intérêts publics participent conjointement à notre qualité de vie. Il s'agit de préserver notre histoire et la qualité de notre bâti, tout en se préparant à mieux affronter notre futur. Cette approche fut le cœur de l'action menée en particulier par Christian Grobet, notre ancien Conseiller d'État et le fondateur de l'ASLOCA. Ces critiques émanant des milieux immobiliers font sourire, lorsque l'on sait qu'ils cherchent depuis des années à supprimer les règles de protection du patrimoine. De plus, en pratique, il n'y a aucun conflit : 85% des bâtiments genevois peuvent être couverts de panneaux solaires sans implication patrimoniale.

Propos recueillis par Alexandre Goumaz



« J'Y VIS, J'Y PAIE » OU LE CAUCHEMAR DE ROBIN DES BOIS

Grégoire Carasso
Député au Grand Conseil

L'initiative 187 a été déposée par l'UDC en 2022. Elle prévoit de ponctionner sur les villes 126 millions (Genève -50, Lancy -10, Carouge -6, etc.) chaque année pour les donner aux communes aisées (Veyrier +8, Colonge-Bellerive +6, Coligny +5, Chêne-Bougeries +11, etc.)¹. Le PS s'oppose vigoureusement à ce texte et son contreprojet, soumis en votation le 18 mai 2025.

« Renoncer à tenir compte du lieu de travail dans l'imposition des personnes physiques mettrait clairement en péril les finances de nos villes »

Prendre aux pauvres pour donner aux riches

Le projet de l'UDC, extrémiste s'il en faut, vise à supprimer toute forme de péréquation entre les communes. Imaginons un couple résidant à Coligny. Madame travaille à Lancy et utilise la piscine de Marignac à midi pour son sport. Le bureau de Monsieur est au centre-

ville et il adore les terrains de squash de la Queue d'Arve. Passons sur les activités des enfants. Régulièrement, ils aiment se retrouver dans le cadre d'une soirée au Grand-Théâtre, avant d'emprunter les pistes cyclables pour rentrer dans leur belle commune de la rive gauche.

Aujourd'hui, lorsque ces contribuables paient leurs impôts, leur commune de résidence (Coligny) mais aussi les communes dans lesquelles ils et elles travaillent (Lancy et Genève) touchent une partie du revenu fiscal.

Avec l'initiative de l'UDC, ces contribuables deviendraient de véritables free riders! Ce couple ne payerait plus un centime d'impôt à Lancy et Carouge (joli cadeau), tout en pouvant continuer à utiliser les infrastructures et prestations de ces villes. En prime dans l'opération: Coligny gagnerait 5 millions (et baisserait sans doute plus bas encore ses impôts) tandis que Genève et Lancy verraient leur budget de fonctionnement amputé de 60 millions par an. Qui, à part l'UDC (et quelques PLR...), peut défendre un tel projet de société ?

1. Chiffres basés sur l'année 2020 (<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/IN00187A.pdf>)

Le contreprojet: une formidable supercherie politique

Que dire alors du contreprojet? Dans le landernau, son point de départ est benoîtement consensuel: oui, la péréquation intercommunale est une architecture complexe... Un authentique concentré de réalités historique, politique, économique et sociale. Il s'agit même de plusieurs couches de complexité qui se sont superposées au fil du temps, chacune reflétant une minutieuse recherche d'équilibres.

Qu'on soit sensible ou non à ces subtils compromis du passé, peu importe. En revanche, cette complexité n'est certainement pas une fin en soi, et l'ambition de simplification est dans l'absolu bienvenue. Là où le rideau se lève sur un formidable tour de prestidigitation politique, c'est lorsque les porteurs d'eau du contreprojet déroulent le « raisonnement » suivant :

- le statu quo, avec les mécanismes péréquatifs, n'est pas très transparent vis-à-vis de la population (quand bien même la taxation des contribuables indique noir sur blanc la part du lieu de domicile et celle du lieu de travail)
- la suppression de la composante de taxation sur le lieu de travail simplifierait grandement le système
- l'impact financier sur les communes serait nul... Comment ?
- grâce à une nouvelle couche péréquative à inventer et qui devra à son tour corriger les effets financiers de l'initiative!

Quelle supercherie! Difficile de trouver, dans notre champ politique contemporain, une aussi belle illustration du serpent qui se mord la queue... Que le Centre, pourtant encore bien ancré dans les communes suburbaines, participe à ce tour de passe-passe est effarant.

Voir plus loin : quels risques pour Genève et la région ?

Dans un canton dense comme Genève, considérer que le lieu de travail doit lui aussi être un paramètre de l'imposition des personnes physiques a longtemps fait l'objet d'un large consensus. Il fut même un temps où l'on a espéré que le Tribunal fédéral accepte l'idée que les pendulaires vaudois-es paient aussi quelques impôts dans le canton de Genève, là où ils travaillent, utilisent les routes et transports publics, les équipements sportifs et culturels, etc.

Renoncer à tenir compte du lieu de travail dans l'imposition des personnes physiques mettrait clairement en péril les finances de nos villes, nous l'avons vu. Mais renoncer à ce principe ferait aussi courir un risque à une autre échelle, celle de nos relations avec la France. Depuis 1973, Genève peut s'appuyer sur sa propre logique fiscale (imposition sur le lieu de domicile ET sur le lieu de travail) pour fonder celle – unique, pertinente et avantageuse – qui la lie à Paris. Les frontaliers et frontalières qui travaillent à Genève sont imposés-es à la source sur le lieu de travail tandis que seule une petite partie (3.5% de la masse salariale brute) est reversée aux autorités françaises (lieu de résidence).

Ce ne sera pas simple d'aller expliquer à Paris que Genève a supprimé toute imposition sur le lieu de travail... sauf pour les personnes frontalières! Dans les autres cantons, c'est d'ailleurs déjà la France qui impose ses résident-es travaillant en Suisse, et qui reverse ensuite une petite partie aux cantons concernés... Genève et la région auraient beaucoup à perdre à passer à ce modèle. Mais si on décide de l'abandonner pour nous, comment alors lui trouver des justifications pour d'autres ?

Veut-on vraiment se tirer deux balles dans le pied? Pour ne pas affaiblir nos villes et notre région, votons 2 fois NON !

C'est quoi la péréquation ?

La péréquation intercommunale est un mécanisme financier qui a pour objectif de réduire les disparités financières entre les communes. Elle permet de redistribuer les ressources des communes plus riches vers celles qui ont moins de moyens, afin d'assurer une certaine équité dans la fourniture de services publics et d'infrastructures. Cette répartition vise à garantir que toutes les communes, indépendamment de leur situation financière, puissent offrir une qualité de vie acceptable à leurs résident-es. En soutenant les communes financièrement plus faibles, la péréquation contribue également à limiter la concurrence fiscale entre elles.

L'INITIATIVE 187 : UN DANGER POUR LES INSTITUTIONS CULTURELLES



Sandrine Salerno

Vice-présidente de la Fondation du Grand-Théâtre

mer en profondeur. Ces critiques ne sont pas dénuées de fondement. Toutefois, il serait faux de laisser croire que l'existant ne fonctionne pas et que le réformer peut se faire d'un coup de baguette magique.

Si cette initiative était adoptée par le peuple, les ressources fiscales des communes seraient profondément impactées, avec des disparités accrues entre les localités les plus aisées et celles qui dépendent des mécanismes de péréquation pour maintenir un niveau de services adéquat. Pour la Ville de Genève qui assume des prestations de Ville centre, reconnues dans le cadre de la péréquation intercommunale, la facture serait lourde. Il faudrait faire des choix difficiles et le monde culturel, fortement soutenu par la commune, se verrait certainement mis en danger.

L'initiative populaire cantonale 187, intitulée "J'y vis, j'y paie!", pourrait sembler, de prime abord, animée d'un souci d'équité fiscale. Pourtant, derrière ce slogan accrocheur se cache une menace réelle pour l'équilibre financier de nos communes et, par conséquent, pour la qualité des services publics qui font la richesse et la cohésion de notre canton. On pense ici aux charges à effet de débordement dont le sport, les loisirs et la culture.

« Il serait faux de laisser croire que l'existant ne fonctionne pas et que le réformer peut se faire d'un coup de baguette magique »

Une remise en cause du système de péréquation

Aujourd'hui, notre modèle fiscal repose sur un principe de solidarité entre les communes, permettant de garantir un accès équitable aux infrastructures et services essentiels, indépendamment du lieu de résidence. Ce système complexe et compliqué est parfois qualifié de peu transparent ; un modèle vieux et obsolète à réfor-

Un risque pour la qualité des services publics : le Grand-Théâtre comme illustration

Le Grand-Théâtre est aujourd'hui la plus grande et la plus coûteuse des institutions culturelles de Genève et de sa région. La Ville de Genève finance à elle seule l'institution à hauteur de 67 %. L'ACG soutient financièrement la Maison via le Fonds intercommunal à hauteur de 2,5 millions. Le canton, quant à lui, s'est engagé à partir de 2025 à hauteur de 600'000 francs, puis à 1,2 million dès 2026.

Par ailleurs, si le principe de la fiscalité uniquement sur le lieu de domicile peut paraître séduisant de prime abord, il est bon de rappeler que le public du Grand-Théâtre ne se compose pas uniquement de résident-es de la Ville de Genève. Comme toutes les institutions, le public se répartit largement sur l'ensemble du canton (61 %), le reste des spectateur-rices résidant à l'extérieur du canton (Suisse et France voisine). Les spectateur-rices domicilié-es quant à elles et eux en Ville constituent 38 % du public. Un exemple qui démontre que l'actuel système de péréquation, imparfait peut-être, demeure néanmoins juste et essentiel au financement culturel de l'art lyrique et de la danse.



ÉLECTION DES JUGES : UNE SOLUTION ÉQUILIBRÉE ET DÉMOCRATIQUE

Thierry Sticher
Avocat et président de la Commission judiciaire
du PS genevois

Cet objet concerne l'élection des juges qui a actuellement lieu tous les 6 ans par le peuple. La loi soumise au vote prévoit que les « magistrat-es non titulaires », c'est-à-dire les juges suppléant-es (remplaçant-es), les juges assesseur-es (qui siègent à côté des juges de carrière pour apporter des compétences particulières), de même que les procureur-es extraordinaires et les juges de la Cour d'appel du Pouvoir judiciaire soient désormais élu-es par le Grand Conseil. Les juges de carrière ne sont pas concerné-es par cette modification.

Dans les faits, l'élection des juges se fait de manière tacite, car les partis s'organisent pour présenter un nombre de candidat-es correspondant au nombre de postes à pourvoir. Ce mode de procéder, parfois critiqué, a l'avantage de permettre de mieux tenir compte des exigences particulières des postes de juges et de la qualité des candidatures, tout en s'attachant à éviter qu'une seule tendance politique ne soit représentée.

En raison de la polarisation du débat politique, qui n'épargne pas Genève, il y a des craintes que ces élections tacites soient remises en cause, ce qui conduirait à une situation complexe d'élection populaire des magistrat-es.

En effet, ce sont plus de 450 magistrat-es non-titulaires et 170 magistrat-es titulaires qu'il s'agirait d'élire, soit

environ 6 fois plus que les député-es au Grand Conseil. Les électeur-rices recevraient ainsi jusqu'à cinq enveloppes de vote remplies de listes de candidatures pour pourvoir plus de 600 postes de juges, à répartir dans différentes juridictions.

Difficulté supplémentaire, par leur fonction, les juges ne pourraient pas réellement faire campagne. L'on n'imagine qu'assez difficilement un-e juge qui doit être indépendant-e et impartial-e faire campagne ou adhérer à un programme politique.

D'un autre côté, la perte de démocratie directe est très relative. Souvenons-nous qu'il y a quelques mois l'élection populaire des magistrat-es de la Cour des comptes n'a mobilisé que 15% des électeur-rices au deuxième tour.

Le consensus trouvé au Grand Conseil consiste ainsi à faire élire les magistrat-es non titulaires par le Grand Conseil et à maintenir l'élection des magistrat-es titulaires par le peuple. Ce consensus a été soutenu par tous les partis, sauf l'UDC et le MCG, et nous vous invitons à le soutenir également en votant : OUI.

UNE VOTATION POUR UNE SIMPLE RECTIFICATION

Diego Esteban
Député au Grand Conseil

Le 3 mars 2024, le peuple genevois acceptait une baisse du nombre de signatures requises pour faire aboutir des initiatives et référendums, sur le plan cantonal comme communal. Ce texte est le résultat trouvé à la dernière seconde au Grand Conseil, contre l'avis du Conseil d'État, juste avant les élections de 2023.

Ce nouveau projet ne remet pas en question l'avancée obtenue en 2024. Il corrige une petite incohérence détectée après le vote au parlement, mais qui nécessite une votation étant donné que l'erreur se trouve dans la Constitution.

En résumé, au niveau communal, il y a trois catégories de communes. Dans le nouveau projet, il y a les « petites communes » (signatures requises : 10 %), les « communes intermédiaires » (signatures requises :

5 %, mais au moins 500), et l'unique « grande commune » – à savoir la Ville de Genève – (signatures requises : 3 %, mais entre 1'500 et 2'400).

Dans le projet voté en 2024, le seuil pour les « communes intermédiaires » avait été fixé à 300 signatures, soit moins que le seuil de 500 requis pour les « petites communes ». Ce n'était pas l'intention du Grand Conseil de rendre plus difficile le fait de récolter des signatures à Confignon (341 signatures pour un électorat de 3'413 personnes) qu'à Chêne-Bourg (318 signatures pour 6'376 personnes). De plus, cette incohérence risque d'être contraire au droit fédéral.

Le Parti socialiste genevois vous encourage donc à accepter cette rectification.

OUI AU RENFORCEMENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

Thierry Sticher
Avocat et président de la Commission judiciaire du PS genevois

Cet objet propose de corriger une fausse bonne idée introduite par l'Assemblée Constituante. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la constitution de 2012, il est obligatoire, pour les candidat-es à un poste de juge d'obtenir un préavis du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Il s'est vite avéré que ce nouveau système posait d'importantes difficultés. D'une part, il mobilise les ressources du CSM de manière importante, au détriment de ses autres tâches de surveillance des magistrat-es. D'autre part, il n'apporte pas de réel bénéfice, car le CSM ne dispose pas des moyens d'évaluer en profondeur les candidatures qui lui sont soumises.

L'ensemble des partis au Grand Conseil, sauf le MCG, propose ainsi de libérer le CSM de la charge de rendre des préavis, de manière à lui permettre de mieux exercer ses tâches de surveillance.

Il est à noter que parallèlement, le Grand Conseil a adopté une loi renforçant les compétences du CSM en la matière. Il ne s'agit donc pas de réduire le contrôle des juges, mais d'exercer ce contrôle de manière plus efficace.

Nous vous invitons ainsi à voter : OUI.

JUSTICE SOCIALE : LE COMPTE N'Y EST PAS

Caroline Marti
Députée au Grand Conseil

Le printemps genevois nous réserve désormais deux marronniers ; l'éclosion de la première feuille et l'annonce des centaines de millions d'excédents aux comptes. Alors que la majorité de droite avait coupé quelques 150 postes et des dizaines de millions dans le budget 2024 pour « ramener » le déficit à 48 millions, les comptes 2024 présentent finalement un excédent de... 541 millions de francs et ce, malgré une révision de la méthode d'estimations fiscales, censée être plus fidèle à la réalité.

Une nouvelle fois pris en flagrant délit de catastrophisme budgétaire, le Conseil d'État ne s'est pas démonté pour autant, réalisant même la prouesse de nous soutenir, la bouche en cœur, que le Canton n'avait pas de problème de recettes mais un problème de dépenses. Avec un excédent de 541 millions, il fallait quand même oser !

« Une nouvelle fois pris en flagrant délit de catastrophisme budgétaire, le Conseil d'État ne s'est pas démonté pour autant »

Alors que le Conseil d'État fustigeait, il y a quelques semaines encore, le vote par la droite des « lois Corsets » et le mécanisme consistant à corréliser les dépenses de l'État à l'augmentation démographique, le voilà maintenant qui reprend cette rhétorique en s'appuyant sur une croissance plus importante des charges par rapport à la population entre 2019 et 2024 pour prétendre à un soi-disant « problème de dépenses ». Ce que s'est bien gardé de mentionner le Conseil d'État, c'est que le nombre de personnes ayant bénéficié de soins infirmiers via l'IMAD a augmenté deux fois plus vite que la population générale, le nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé près de trois fois plus vite et le nombre de personnes suivies par le service de protection de l'adulte a subi une hausse 4 fois plus



importante. Le Conseil d'État ne s'est pas non plus appesanti sur les hausses de charges occasionnées par des décisions fédérales, votées par la majorité de droite, en faveur d'intérêts privés (comme par exemple les cliniques privées) au détriment des cantons.

En réalité, l'augmentation des charges, au regard des résultats aux comptes, n'est en aucune manière un « problème » mais illustre en revanche une détérioration rapide et inquiétante de la situation sociale, économique et sanitaire d'une partie de la population. Si nous avons voulu ne serait-ce que maintenir la qualité des prestations et des services publics, nous aurions dû augmenter bien plus massivement les dépenses de l'État dans les domaines de la formation, du social, de la santé, de l'aide à la personne ou de l'accès au logement. Le groupe socialiste s'engage pour défendre cette voix, dans les débats parlementaires et prochainement, en votation populaire sur les lois corsets.

MON ANNÉE DE PRÉSIDENTICE AU GRAND CONSEIL

Alberto Velasco
Président du Grand Conseil



Après presque trente années de militance en tant qu'élu dans les différentes instances (Grand Conseil, Conseil municipal et constituante), je peux indiquer qu'il fut une époque où les élu-es, quand ils et elles intervenaient en plénière, ne lisaient pas leurs allocutions, mais débattaient bien plus ardemment du point de vue des propositions. Les débats aboutissaient bien souvent à une négociation. Aujourd'hui, ce sont plutôt des prises de position, lues sur ordinateur, ce qui appauvrit l'humanité des débats. Malheureusement, il n'y a donc presque plus de débats. Ceci ajouté à la médiocrité de certains textes, nous avons appauvri politiquement notre vie parlementaire. Car le débat, la contradiction et la négociation, dans notre système démocratique et politique sont fondamentaux. C'est bien là ce qui nous protège de toute dictature de la pensée et des droits fondamentaux !

Mon année de présidence du Grand Conseil arrive à son terme. L'occasion pour moi de revenir sur mon vécu en tant que président du parlement et sur le fonctionnement de ce dernier. J'en profite tout d'abord pour avoir une pensée pour l'ensemble des camarades qui ont permis qu'un enfant, immigré, entré en Suisse sans papier, ait pu accéder à cette fonction, à la présidence du Grand Conseil genevois.

J'aimerais souligner que j'ai eu la chance de présider une institution républicaine dont le fonctionnement est unique dans ce monde ! Un monde qui verse malheureusement dans une radicalité d'idées populistes et des relents d'extrême droite qui influencent la pratique de nos débats.

Nous avons la chance d'avoir hérité de la révolution française le fait que nos institutions soient fondées sur l'élection directe par le peuple de nos trois pouvoirs, la possibilité de contester par référendum les lois débattues et votées au parlement, ainsi que de les proposer par des initiatives populaires. Ceci permet au peuple de ne pas devoir attendre 4 ou 5 ans pour s'opposer à un fonctionnement contraire aux intérêts du peuple.

« Le débat, la contradiction
et la négociation,
dans notre système
démocratique et politique
sont fondamentaux »

Bien souvent, les élus et élues oublient que le Grand Conseil n'est pas une assemblée associative mais un lieu où l'on décide de l'avenir de nos institutions et de celui des citoyennes et citoyens, afin qu'ils aient accès à un logement adéquat, un enseignement accessible et de qualité ainsi que des soins accessibles à tous et toutes. Bien évidemment, la protection de l'environnement et l'aménagement de notre canton doivent entourer ces principes.



QUAND L'ARMÉE FAIT LA GUERRE AU SERVICE CIVIL

Florian Schveri

Membre du Comité directeur et ancien responsable romand de la Fédération pour le service civil

Alors que les scandales se succèdent au Département fédéral de la défense, aucune remise en question des priorités en matière de sécurité ne semble à l'ordre du jour. Au parlement, le mot d'ordre reste identique : plus d'argent pour l'armée. Une absence de vision et d'introspection qui se retrouve aussi dans les attaques contre le service civil que le Conseil fédéral veut démanteler au profit de l'armée.

Les civilistes doivent déjà accomplir 1,5 fois le nombre de jours de service qu'ils auraient dû effectuer dans l'armée. Ceci car la voie civile est vue comme plus facile et n'est toujours pas considérée à sa juste valeur. Le Conseil fédéral voudrait en plus fixer un plancher afin que tous les civilistes servent au moins 150 jours quel que soit le nombre de jours d'armée qu'il leur resterait. Il veut aussi augmenter le nombre de jours que devraient effectuer les (sous-)officiers de l'armée qui changeraient de voie. Au total, six mesures dissuasives visent à «réduire l'attractivité» du service civil, les mêmes mesures refusées par les Chambres en 2020.

En 2024, 6799 personnes ont été admises au service civil, ce qui montre que de nombreux jeunes obligés de faire l'armée ne peuvent pas la concilier avec leur conscience et cherchent à accomplir un autre service porteur de plus de sens à leurs yeux. Au lieu de considérer cet engagement et de reconnaître son apport à la population, le Conseil fédéral méprise encore une fois les civilistes, estimant que «[le] nombre important d'ad-

missions [...] est problématique». Le but de sa modification de loi est ainsi de réduire les admissions à 4000 par année, soit près de 41 % de réduction ! Comme il le reconnaît lui-même, il y aurait alors moins de personnes disponibles pour des interventions en faveur de la collectivité, ce qui serait un réel problème pour de nombreux établissements d'affectation tels les hôpitaux ou les crèches par exemple. Mais qu'importe aux yeux du gouvernement qui considère ceci «acceptable, compte tenu de la nécessité de faire respecter la disposition constitutionnelle selon laquelle il n'existe pas de liberté de choix entre le service militaire et le service civil». Autrement dit : faire respecter l'absence de liberté est plus important que de s'occuper des malades dans les hôpitaux... De la pure idéologie militariste sans aucune considération, ni pour les gens qui accomplissent un service civil, ni pour celles et ceux qui en bénéficient.

Selon la loi, le service civil intervient «dans les domaines où les ressources ne sont pas suffisantes ou sont absentes, pour remplir des tâches importantes de la communauté». Reconnaître l'importance de ces tâches sans leur allouer les moyens nécessaires revient à laisser tomber celles et ceux qui en ont besoin. Que ce soient nos proches soigné-es dans les hôpitaux, nos enfants dans les écoles, nos paysan-nes dans les alpages, nos grands-parents dans les EMS, chacune et chacun de nous bénéficie de ce service à la collectivité. Mettre à mal le service civil c'est mettre à mal la cohésion sociale de notre pays.



UNE VOIX SOCIALISTE POUR UN AÉROPORT JUSTE ET DURABLE

Denis Chiaradonna
Représentant PS au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève

Résider à Vernier, commune riveraine de Genève Aéroport (AIG), et siéger comme représentant du Parti socialiste genevois au Conseil d'administration (CA), c'est porter une double casquette : celle d'un habitant confronté aux réalités des nuisances aériennes et celle d'un militant engagé pour un avenir équilibré. L'AIG est un moteur économique pour notre canton, mais son rôle doit être redéfini à l'aune des valeurs socialistes : justice sociale, respect des riverain-es et ambition écologique.

À Vernier, le bruit des avions rythme nos vies. Si l'AIG génère des emplois, il ne peut ignorer les impacts sur les habitant-es des communes limitrophes. Ma position au Conseil d'administration est claire : prôner un développement modéré de l'aéroport au bénéfice notamment des déplacements en train. Cela signifie limiter l'expansion démesurée, renforcer les restrictions sur les vols de nuit – une revendication historique du PS – et investir dans des technologies antibruit, favoriser les collaborations avec différents partenaires comme les CFF et les autres aéroports proches. Les riverain-es, souvent issu-es de milieux populaires, ne doivent pas payer le prix d'une croissance aveugle.

L'urgence climatique impose des choix audacieux et la législation actuelle ne permet ni de limiter l'offre, ni de renchérir les billets d'avion. Dès lors, l'AIG s'est fixé

un objectif d'émissions nettes zéro d'ici 2050. Mais les belles paroles ne suffisent pas : il faut des actions concrètes, comme l'électrification des opérations au sol, une meilleure desserte en transports publics pour désengorger les abords de Cointrin, une meilleure gestion des parkings et la prise en compte de l'impact de l'aviation dans les prix des billets. Les habitant-es riverain-es méritent un air plus sain. Le contrat d'objectifs voté en début de mandat fait un pas dans la bonne direction.

L'AIG, ce sont aussi ses employé-es : bagagistes, technicien-nes, agent-es d'accueil, employé-es administratif-ves. Ces travailleurs-euses, souvent modestes, sont les chevilles ouvrières de l'AIG. Au CA, je m'engage à protéger leurs droits, à garantir des salaires équitables et à lutter contre la précarité. Le PS porte cette mission : renforcer le modèle social de l'AIG, où la dignité du travail prime sur le profit à tout prix.

Représenter le PS à l'AIG, c'est pousser, de l'intérieur, pour un aéroport qui allie développement maîtrisé, respect des riverain-es, ambition « net zero » et soutien aux salarié-es.

POUR DES CHAMPS ET DES ALIMENTS SANS OGM



L'initiative pour la protection des aliments vise à inscrire dans la Constitution la liberté de choix des consommateur-rices et à protéger l'agriculture suisse des risques liés aux nouvelles techniques de génie génétique. Le moratoire sur les cultures commerciales d'OGM, en place depuis 20 ans, expire fin 2025. Le Conseil fédéral a mis en consultation le 2 avril un projet de «loi spéciale» qui permet la culture d'OGM issus du «nouveau génie génétique». Le projet de loi permettra une dérégulation rapide des nouveaux OGM avec des règles de coexistence non définies et une évaluation des risques au rabais tout comme un étiquetage trompeur.

L'initiative exige un étiquetage obligatoire et compréhensible, de la semence à l'assiette. Les consommateur-rices doivent pouvoir décider en toute connaissance s'ils et elles souhaitent manger des aliments génétiquement modifiés ou pas. Près de 70% de la population y est opposée. Les effets du génie génétique sur la santé et l'environnement sont encore mal connus. C'est pourquoi l'initiative applique le principe de précaution : tous les OGM doivent être soumis à une évaluation stricte des risques avant autorisation.

Elle protège aussi l'agriculture suisse contre la contamination génétique : la dissémination incontrôlée du pollen

Luigi D'Andrea
Association Protection des aliments

ou de semences d'OGM met en péril l'agriculteur bio ou conventionnelle. En Suisse, où les surfaces agricoles sont imbriquées les unes dans les autres, seule une absence d'OGM permet de garantir une production sans OGM ; même avec des règles de coexistence très strictes les contaminations seront inévitables. Cela engendra des dégâts économiques important et d'éventuelle poursuites judiciaires car les OGM sont brevetés.

L'initiative défend une agriculture indépendante. Les semences OGM sont souvent brevetées, ce qui augmente les coûts et rend les paysan-nes encore plus dépendantes des multinationales. Cela freine aussi la sélection de variétés adaptées à nos sols et à nos défis climatiques. Le génie génétique promet des solutions depuis 30 ans, mais n'a tenu aucune promesse : les variétés OGM ne sont ni plus résistantes ni plus durables. Elles nécessitent même davantage de pesticides.

Face à la crise climatique, nous avons besoin de diversité, de résilience et de solutions locales, pas de dépendance technologique. L'initiative soutient une sélection variétale indépendante, une agriculture durable et une alimentation transparente.

Rejoignez le mouvement citoyen lancé par l'Association pour des aliments sans OGM. Pour aboutir, l'initiative doit réunir 100 000 signatures. Signez maintenant pour que notre alimentation et nos champs restent sans OGM.

Je signe !

→ Retrouvez la feuille de signatures sur :
ps-ge.ch/initiatives-et-referendums

→ Plus d'infos sur : protection-des-aliments.ch

MAËL VOUS DONNE RENDEZ-VOUS LE 1^{ER} MAI!



Maël, 22 ans en mai (c'est un signe !), membre de la Jeunesse socialiste genevoise (JSG) depuis 2 ans, et de son comité depuis un an, a été élu Président du comité du 1^{er} mai pour l'édition 2025.

Après un CFC de menuisier, il fait actuellement son service civil chez Caritas où il arrive, au sein de l'atelier menuiserie, à poursuivre ses deux aspirations: dans son domaine de formation et dans le social.

Le 1^{er} mai, il connaît depuis la poussette. C'était «SA» journée avec son grand-père Jean-Pierre, camarade et figure du syndicalisme genevois qui nous a quitté-es il y a deux ans un mois de mai (encore un signe!). Inspiré par la gauche radicale, Maël pensait rejoindre d'autres mouvements pour ne pas faire comme tout le monde dans la famille. Mais il a finalement rejoint la JSG grâce à l'esprit des membres qui ont su le convaincre.

De fil en aiguille, le jour où le Comité du 1^{er} mai se cherchait un président et où on lui a dit qu'il fallait un regard plus jeune pour assumer la responsabilité en 2025, il a répondu présent. Parce que ce mois de mai résonne avec les souvenirs de journées ensoleillées, aux odeurs de sardines grillées avec le grand-père qui allait sérer des pognes à la fin du défilé avec tou-tes les camarades de

Maël Rügsegger

Président du comité du 1^{er} mai 2025

Membre du comité de la Jeunesse socialiste

lutte qui se battent toute l'année et qui ont un jour annuel pour faire la fête et décompresser.

Joli hommage rendu à l'aïeul «grande gueule têtue» qui s'est toujours battu pour ce qu'il pensait juste, s'est engagé à fond sur le plan syndical ET politique et pour qui la présence et les batailles dans la rue étaient aussi importantes que celles autour d'une table de négociation ou dans une enceinte politique. C'est grâce à lui que Maël a compris que s'impliquer et se battre sont importants si on veut que ça change.

« Belle leçon aussi pour les plus âgé-es sur la sincérité et sur le travail invisible qui permet d'aboutir à une mobilisation collective »

Belle leçon aussi pour les plus âgé-es sur la sincérité et sur le travail invisible qui permet d'aboutir à une mobilisation collective. Maël a pris conscience de la nécessité de participer, avec l'appui du secrétariat de la CGAS, à l'organisation, aux discussions avec les partenaires, bref à toute cette préparation (qui va des demandes d'autorisations, aux placements des stands et dans le cortège, la communication, les prises de parole ou le choix du thème,...). Celle-ci est indispensable pour démontrer l'engagement sincère de la JS (mais aussi des autres partis) dans le combat pour tout-es les travailleur-euses.

L'objectif pour 2025 : que la JSG ait son propre bloc et banderole s'il y a assez de membres présent-es ! Et aussi que nous vivions un 1^{er} mai où le PS portera haut la voix avec un grand nombre de camarades, jeunes ou moins jeunes, présent-es et faire un joli clin d'œil intergénérationnel. Merci Jean-Pierre pour ce bel héritage laissé au parti et belle suite à toi Maël !

Portrait rédigé par Eloisa Gonzalez



GENEVA PRIDE : ÉDITION 2025

Yolanda Martinez

Membre du groupe LGBTIQ+ du PS

Cette année 2025 célébrera une nouvelle fois la Pride à Genève. Edition étendue, du samedi 31 mai au dimanche 8 juin, neuf jours pour un événement inclusif, sous le slogan «POST TENEBRAS TOUXTES». À l'image de la devise genevoise, la Pride choisit ce slogan pour créer un pont entre la communauté LGBTIQ+ et la population genevoise.

Deux lieux pour cela : Pitoeff, du samedi 31 mai au jeudi 5 juin, avec la clôture le dimanche 8 juin et le village des Bastions, le vendredi 6 et le samedi 7 juin. La marche des fiertés aura lieu samedi 7 juin, avec un rassemblement dès 14h sur le quai Wilson. Tou-tes les camarades sont attendu-es au bloc du PS LGBTIQ+, pour défiler ensemble. Le trajet passera par le pont du Mont Blanc et les rues basses pour arriver sur le parc des Bastions, où un village nous accueillera, avec plusieurs concerts et animations, un carré associatif au niveau de l'Université et un espace dédié spécialement aux familles.

L'association pérenne Geneva Pride a pour mission de rendre visibles les enjeux méconnus et spécifiques aux personnes LGBTIQ+ et faire valoir son droit à l'égalité. Ses revendications ont un double mot d'ordre : inclusivité et égalité. L'association se mobilise pour faire reconnaître et appliquer cette égalité au niveau des droits, mais également pour dénoncer les discriminations et violences fondées sur l'orientation sexuelle et affective et l'identité de genre.

Cette année le cahier de revendications a été remis à jour et comporte à nouveau 50 revendications,

tenant compte de chaque lettre contenue dans l'acronyme LGBTIQ+. Que ce soit pour les lesbiennes, les gays, les bisexuel·les, les personnes intersexes, trans et queer, les revendications sont là pour défendre les droits de touxtes, parmi cinq thématiques ; discrimination, santé, état civil, migration, international. Un grand travail, en collaboration avec plusieurs associations, a été mené pendant plus de six mois pour aboutir à ces 50 revendications, parmi lesquelles quatre seront mises en avant :

- La santé des personnes LGBTIQ+, car elles subissent du stress minoritaire et sont particulièrement exposées aux discriminations, aux violences et à la précarité, entraînant plus de risques de dépression et de suicides parmi ces populations, avec un accès à la santé parfois éloigné.
- L'inclusion de l'identité de genre dans l'article 261 bis du code pénal, afin de protéger les personnes trans à travers cette loi.
- L'interdiction des prétendues « thérapies de conversion », consistant à « ramener des personnes LGBTIQ+ dans le droit chemin », celui de l'hétérosexualité, même si l'OMS a sorti l'homosexualité des maladies en 1992.
- L'interdiction de tout traitement visant à altérer les caractères sexuels de personnes intersexuées sans leur consentement et sans nécessité vitale.

Venez marcher avec nous pour défendre nos droits et participez à cette semaine des fiertés !



Votations du 18 mai 2025

Mots d'ordre du PS genevois

NON

Votation cantonale n°1 : Initiative populaire 187 «j'y vis, j'y paie!»

NON

Votation cantonale n°2 : Contreprojet à l'IN 187 Imposition au lieu de domicile et péréquation financière

CONTRE-PROJET

Votation cantonale n°3 : Question subsidiaire : Initiative 187 ou contreprojet

OUI

Votation cantonale n°4 : Initiative 191 «Pour une transition rapide vers le solaire à Genève»

OUI

Votation cantonale n°5 : Contreprojet à l'initiative 191 Dynamisons la production d'énergies renouvelables

**LIBERTÉ
DE VOTE**

Votation cantonale n°6 : Question subsidiaire : Initiative 191 ou contreprojet

OUI

Votation cantonale n°7 : Loi constitutionnelle sur le nombre de signatures en matière communale

OUI

Votation cantonale n°8 : Loi constitutionnelle sur les élections générales du pouvoir judiciaire

OUI

Votation cantonale n°9 : Loi constitutionnelle sur le renforcement de la surveillance du pouvoir judiciaire